



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**

**AVIS PUBLIC**

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN  
RÈGLEMENT**

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance du 12 août 2019, le conseil d'agglomération a adopté le Règlement (2019)-A-64 sur le régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication.

Ce règlement peut être consulté au Service du greffe situé au 1145, rue de Saint-Jovite, pendant les heures de bureau.

Donné à Mont-Tremblant, ce 30 octobre 2019.

Louise Boivin, avocate, OMA, greffière par intérim